

LE NORD CANADIEN

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, le 24 novembre 1980, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) a promis de doter le Nord d'une politique énergétique qui devait entrer en vigueur au mois de mars 1981. Or, on a peine à croire que deux ans plus tard, rien encore n'a été fait et aucune politique générale n'a été adoptée.

Des programmes spéciaux comme le programme expérimental destiné aux localités éloignées, annoncé avec tambours et trompettes, ont été mis au rancart et les autres qui ont pour but d'aider un tant soit peu les localités du Nord, comme le programme fédéral de soutien à la production électrique, de subventions du mazout de chauffage et de financements des tarifs commerciaux d'électricité, arrivent tous à terme le 31 mars cette année.

Les recommandations du sous-comité de la Commission d'énergie du Nord canadien, qui ont fait l'unanimité, accumulent la poussière à la bibliothèque du ministère pendant que le ministre se tourne les pouces. La dernière fois qu'il a promis de doter le Nord d'une politique énergétique, c'était le 8 novembre 1982 lorsqu'il nous a assuré que le cabinet prendrait une décision à Noël, décision que nous attendons toujours, bien sûr. Les gens du Nord en ont assez des promesses futiles et ils exigent maintenant que le gouvernement décide une fois pour toutes ce qu'il entend faire pour régler les problèmes énergétiques dans cette région.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS—LA MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): En 1982, madame le Président, le nombre des agriculteurs qui ont fait faillite a augmenté de 60 p. 100 par rapport à 1981. Ce n'est là que la partie visible de la banquise, si l'on songe aux nombreux agriculteurs dont l'exploitation a été saisie, sans parler des saisies de machinerie agricole qui sont devenues monnaie courante au Canada.

Alors même que les exploitations agricoles de type familial sont pressurées de toute part, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous répète jour après jour que le gouvernement a très peu de marge de manœuvre. J'aimerais rappeler au ministre et à ses collègues du cabinet que la première lecture du projet de loi C-653 a eu lieu le 22 avril 1982. Ce projet de loi vise à fournir aux agriculteurs un moyen simple et peu coûteux de remettre de l'ordre dans leurs affaires lorsqu'ils ne disposent pas des liquidités voulues pour régler leurs dettes à l'échéance. Un projet de loi analogue avait été présenté dans les années 30 pour permettre aux agriculteurs de se protéger contre les banques.

• (1115)

Récemment, les membres de l'Association canadienne pour la survie des agriculteurs ont utilisé des méthodes très peu orthodoxes pour sauver leur propre exploitation et celle de leurs voisins. Aujourd'hui, l'Association des banquiers canadiens a menacé les agriculteurs d'exiger le remboursement

Questions orales

intégral de leurs prêts s'ils continuent de recourir à ces tactiques. La situation est désespérée. Les exploitations agricoles de type familial sont en péril au Canada. Le gouvernement a maintenant la possibilité d'agir . . .

Mme le Président: A l'ordre!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'EMPLOI

ON DEMANDE QUE LE PROCHAIN BUDGET PRÉVOIE DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Selon bien des Canadiens, les seuls programmes de création d'emplois que le gouvernement ait mis en œuvre sont ses programmes à sigle qui ne sont que provisoires et ne créent aucun emploi permanent. Leur objectif est plus politique qu'autre chose. Par exemple, le programme de relance de l'aide à l'emploi crée des emplois de 12 à 16 semaines, simplement pour permettre aux travailleurs d'être de nouveau admissibles à l'assurance-chômage, mais il ne prévoit aucun emploi permanent.

Le ministre peut-il nous faire aujourd'hui une déclaration précise qui permette aux gens qui ont tout simplement renoncé à chercher du travail, ils sont aujourd'hui trois fois plus nombreux qu'il y a deux ans, d'espérer que le prochain budget prévoiera quelques programmes de création d'emplois permanents?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, avant de répondre à cette question précise, il serait utile que le député se renseigne un peu mieux. Pour commencer, le programme RELAIS ne crée pas d'emplois d'une durée de 12 à 16 semaines, puisque la durée moyenne des emplois créés, à l'heure actuelle, est supérieure à 32 semaines. Ce programme offre des emplois variés, depuis la remise en état des logements sur les réserves indiennes jusqu'à la mise en place d'installations de pêche dans les Maritimes, ou la construction d'égouts et d'installations d'adduction d'eau dans d'autres provinces. Nous venons de conclure un accord en Colombie-Britannique, pour répondre aux députés bruyants de l'autre côté, qui prévoit d'importants projets de reboisement à Terrace Bay.

Les projets offerts à l'heure actuelle dans le pays visent à accroître fortement la capacité productrice des localités, à créer de nouveaux services d'infrastructure municipale, à offrir d'importants services dans le domaine social, comme les cours de langue et la possibilité de créer des garderies pour les enfants.

Il serait utile que le député, avant d'intervenir en tenant des propos aussi généralisés et aussi critiques, passe quelque temps à évaluer attentivement le genre de projets effectivement mis en œuvre. Ce programme offre véritablement le choix aux gens de retourner au travail au lieu de devenir des assistés sociaux. C'est ce que veulent les Canadiens. Ils veulent travailler plutôt que de rester oisifs, et c'est ce que nous leur permettons de faire.